

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 15 JANVIER 2015

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Christhie MARTINEZ, Alain MATHIEU, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Secrétaire de séance : Denis DERVIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Modification statuts CDC** :

La loi ALUR impose le transfert de compétence « urbanisme » aux communautés de communes ou d'agglomération, sauf opposition d'au moins ¼ des communes membres, représentant au moins 20% de la population. Nous disposons actuellement d'une carte communale qui définit simplement les zones constructibles ou non constructibles. A compter du 1^{er} janvier 2017, les services de l'état n'instruiront plus les demandes de droit du sol (permis de construire, certificats d'urbanisme, déclarations préalables...), ce sera à chaque collectivité d'accomplir ces tâches. Le conseil communautaire, dans sa séance du 13 décembre dernier, a décidé à la majorité absolue de prendre la compétence urbanisme, ce qui impose une modification des statuts que chaque commune membre doit adopter.

Après délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de communes, lui donnant compétence en matière d'urbanisme.

- **Désignation d'un correspondant sécurité routière** :

Les services de la préfecture nous demandent de désigner un correspondant sécurité routière. Séverine CORDIER-DOHEY propose sa candidature, et Christhie MARTINEZ pour être suppléante

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces candidatures.

- **Diagnostic PAVE** :

La DDT a réalisé un diagnostic de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics qui prévoit un certain nombre de travaux d'aménagement qui seront à programmer, et qui doit être porté à connaissance du conseil.

D'autre part, pour faire suite au dossier de demande de subvention déposé auprès du conseil général en septembre dernier concernant les toilettes publiques et la création de toilettes à l'auberge, il convient de définir ce que nous souhaitons faire. Afin d'avoir un estimatif plus précis, et de pouvoir envisager les travaux en 2015, je pense qu'il serait judicieux de consulter les entreprises afin d'engager un maître d'œuvre pour ces opérations. Le maître d'œuvre serait chargé de monter le projet, consulter les entreprises, analyser les offres et suivre les travaux.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'engager une consultation des entreprises pour un maître d'œuvre concernant les travaux programmés en 2015.

- **Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif** :

Comme chaque année, il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sur l'exercice 2015, ce jusqu'au vote du budget primitif, et dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget précédent.

Après délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Questions diverses** :

- Elections départementales : Les scrutins auront lieu les 22 et 29 mars prochains.
- Logements communaux : La locataire du logement situé à l'étage du 7 rue de la mairie nous a donné son congé pour le 1^{er} avril. Le locataire du rez de chaussée, quant à lui a demandé que son compteur d'eau soit accessible et la réparation de son volet roulant. Les devis sont en cours pour ces travaux.
- Salle polyvalente : Des travaux de démoussage de la toiture seront nécessaires afin de protéger le chaineau des chutes de mousses.

- Le Chablard : Les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable ont débuté début janvier.
- Bulletin municipal : Nous avons été contactés par un imprimeur qui nous a fait un devis pour la réalisation de ce journal. Au vu des prix proposés, même s'il sera nécessaire de demander d'autres propositions, peut-être serait-il judicieux de faire faire ce travail par un professionnel qui apporterait plus de lisibilité à ce document. Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander des propositions.
- Demande d'aide école de musique : Les parents d'élèves de l'école de musique de Bellac nous alertent sur la situation financière de celle-ci et nous demandent de réfléchir à un éventuel soutien financier. Il est convenu de demander des renseignements complémentaires pour prendre une décision.
- Etang de Rouffignac : L'étang pourrait être pêché le 7 février, suivant la disponibilité du pisciculteur.
- Nom de village : Suite à l'installation d'une exploitation agricole avec une maison d'habitation, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer le lieu dit « les Suchauds ».
- **Date du prochain conseil** : Les prochains conseils sont fixés au lundi 16 février, puis au lundi 13 avril pour voter le budget.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 heures.